

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Restitution de la première phase de concertation

Vendredi 5 juillet 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30



Organisation de la restitution de la première phase de concertation

2 ateliers

1

Atelier 1- la première phase de concertation

- La volonté de la collectivité
- Les échanges entre la collectivité et le territoire
- L'évaluation des alternatives
- Les documents de la concertation

2

Atelier 2 - la suite du dialogue avec le territoire

- Les recommandations du comité de suivi
- Le comité de suivi élargi (CSE)
- Le CCAT



Un livret de restitution est à votre disposition.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code, ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



Atelier 1

La première phase de concertation

1

Atelier 1

La volonté de la collectivité

- La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a souhaité étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son foncier communal, à proximité du parc existant de La Luzette.

La Commune souhaite porter et piloter elle-même le projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Le projet a donc débuté par une concertation locale.

- **Les engagements de la commune pour la concertation :**

- Entamer le développement du projet par une phase de concertation avec la population afin d'étudier l'opportunité du projet pour le territoire
- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire
- Prendre une décision sur la poursuite, ou non, de l'étude du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs

Le processus proposé

9 et 12 décembre 2023

2 Expositions d'information

- Présentation des pistes de réflexion de la collectivité pour le projet
- 1 mois de recueil des retours (questions et propositions)

 environ 90 participants

24 mai 2024

Fin du recueil des retours (évaluation, questions et propositions)

Septembre 2024

Décision du conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy sur la base des résultats de la concertation

24 avril 2024

Atelier

- Evaluation des alternatives proposées par le territoire
- Premières réponses aux questions et propositions du territoire

 17 participants

5 juillet 2024

Restitution publique de la première phase de concertation

- Présentation des résultats de la concertation

2

Atelier 1

Les échanges entre la collectivité et le territoire

Le territoire

Bilan quantitatif

- Suite à la première séquence :
45 contributions écrites transmises au total par
 - 38 citoyens (=38 personnes)
 - 5 associations

- **300 questions et 38 propositions reformulées**

- Suite à la seconde séquence :
1 nouvelle question issue du territoire :

"Il est tout à fait regrettable que les " 300 questions, 83 propositions et nombreuses remarques " ne soient pas publiées. s'agit-il d'une concertation opaque ?"

Bilan qualitatif

- **Questions du territoire**
Premières réponses de la collectivité à toutes les questions dans un document qui servira de base pour la suite des réflexions
Voir panneau 4

- **Des alternatives à l'éolien ont été évoquées par le territoire**

La commune a choisi de les intégrer à sa réflexion et de les soumettre à une évaluation au regard de 3 points de vue :

- Intérêt général
- Intérêt de la commune
- Faisabilité technique

Voir panneau 3

- **Propositions du territoire**

Les expressions du territoire ont permis de construire un "cahier des charges des attentes du territoire", qui servira de guide pour la poursuite du projet en fixant un cadre et des modalités pour son développement

- **Voir panneaux 5 à 10**

La commune de Souseyrac-en-Quercy

- **Réponse de la commune**

L'ensemble des retours du territoire (questions, remarques et propositions) ont été publiés dans le livret de premières réponses aux questions du territoire du 24/04, disponible au téléchargement via ce lien <https://qrco.de/beyb74>

- **Propositions de la commune**

- **Mise en place d'une évaluation des alternatives**
- **Elargissement du comité de suivi**
- **Construction du CCAT**

3

Atelier 1

L'évaluation des alternatives

Résultats des évaluations des alternatives

- Lors de l'atelier du 24 avril 2024, une évaluation de solutions alternatives pour la production d'énergie décarbonée a été proposée par la commune. Ces alternatives ont été proposées par le territoire dans le cadre de la concertation. La commune a souhaité les intégrer à la réflexion pour étudier:
- leur faisabilité technique
 - leur intérêt pour la commune
 - leur comptabilité avec les attentes citoyennes



<https://qrco.de/beyb74>

Pour une première analyse des différentes alternatives et des leurs intérêt pour le territoire, se référer aux pages 49 à 52 du livret des premières réponses de la commune aux questions du territoire



Ci-dessous, les résultats présentent:

- l'évaluation par les élus pour l'intérêt de la commune
- l'évaluation par Quercy Energies et Cauvaldor pour la faisabilité technique
- Aucune évaluation des citoyens ou associations n'a été reçue.

Alternatives issues du territoire	Intérêt de la commune	Faisabilité
• Poursuite du projet éolien d'intérêt territorial en respectant le CCAT		
• Abandon du projet		
• Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes		
• Production d'énergie par éolien domestique		
• Production d'énergie par géothermie		
• Production d'énergie par hydrolienne		
• Production d'énergie par turbine hydraulique		
• Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique		

4

Atelier 1

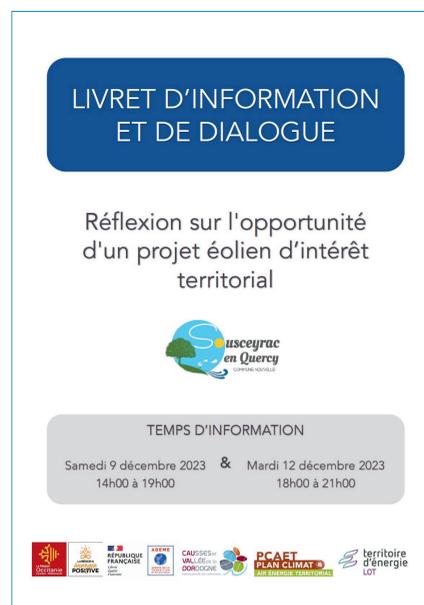
Les documents de la concertation

Expositions d'information et de dialogue du 9 et 12 déc. 24

➤ Affiches exposées

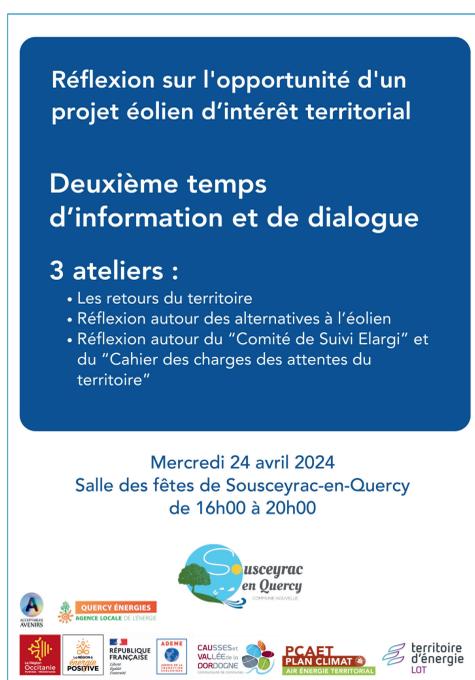


➤ Livret d'information et de dialogue distribué lors de l'atelier



Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation du 24 avr. 24

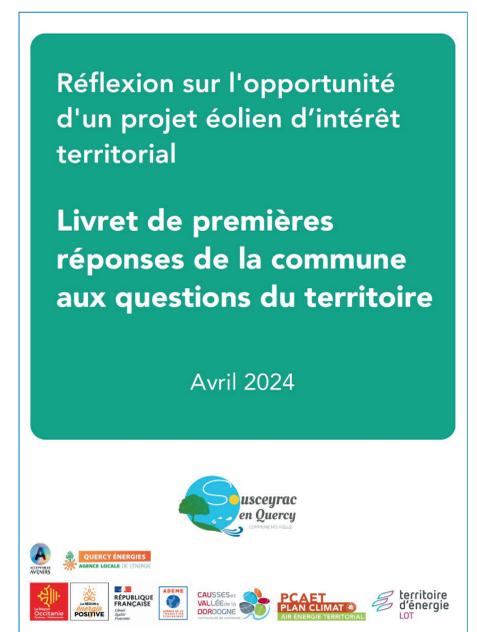
➤ Affiches exposées



➤ Livret d'information, de dialogue et d'évaluation distribué lors de l'atelier



➤ Livret de premières réponses aux questions distribué lors de l'atelier



Les documents ci-dessus ainsi que les affiches exposées aujourd'hui et le livret de restitution sont disponibles au téléchargement sur la page web dédiée au projet accessible via ce QR code ou via ce lien :

<https://qrco.de/beyb74>



Atelier 2

La suite du dialogue avec le territoire

Les recommandations du comité de suivi au 11 juin 2024



Le 11 juin 2024, le comité de suivi s'est positionné de manière favorable aux éléments proposés par la commune de Sousceyrac-en-Quercy quant à la réflexion autour du projet éolien :

Le comité de suivi recommande la poursuite du projet éolien sous condition de :

1. **La mise en place d'un Comité de Suivi Elargi (CSE)** : élargissement de la composition du Comité de Suivi actuel pour y intégrer une représentation citoyenne et associative locale
2. **Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)**



Ces recommandations seront soumises en septembre 2024 au Conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy afin que ce dernier puisse décider de la suite à donner au projet.

Les panneaux suivants présentent



Panneau 6

Le comité de suivi élargi : son rôle, sa composition, son fonctionnement et ses compétences



Panneau 7 à 10

Le CCAT : comprend 3 parties : engagements de la commune, réflexions à poursuivre, points de vigilance

6

Atelier 2

Le comité de suivi élargi (CSE)

Rôle

Il est garant pour le territoire que l'avancement du projet se fait en accord avec les engagements de la commune pris au travers du Cahier des charges des attentes du territoire CCAT.

Composition

- **Communes** : Sousceyrac-en-Quercy, Sénaillac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laurettes, Bagnac-sur-Célé
- **Communautés de communes** : CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- **Autres collectivités** : Territoire d'Énergie Lot, Département du Lot, PÉTR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- **Etat** : Direction Départementale des Territoires du Lot
- **Associations spécialisées** : Quercy-Energies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR-Occitanie, représentante du mouvement national « Énergie Partagée » en Occitanie
- 1 représentant de l'association locale **APPGE**
- **2 habitants de Sousceyrac-en-Quercy**
- **2 habitants des communes de rang 2** (Laval-de-Cère, Teyssieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorses, Sénaillac-Latronquière, Labastide-du-haut-mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladirat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Bouyal, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pèlerin, Camps.)

Compétence consultative

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune
- **Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)**
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

Fonctionnement

- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

7

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

- **Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)**

➤ **GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX**

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études.

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES...)

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi
- Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique (modification par rapport au 24/04/2024 voir explication page 76 livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire d'avril 2024)

➤ **MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS**

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Energie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)

8

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

- Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

➤ INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public pour consultation sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Equivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) **(Réalisé)**
 - Equilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"

➤ SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit

9

Atelier 2

Le CCAT : Réflexions à poursuivre

➤ Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :

- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
- Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT

➤ GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

- Composition et processus de décision du comité de suivi élargi : comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, 2 habitants des communes limitrophes (dont de rang 2), ONF

➤ PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES)

- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
- Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz
- Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
- Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
- Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
- Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique

➤ MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement)
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune

➤ INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette

➤ SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

10

Atelier 2

Le CCAT : Points de vigilance

➤ Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :

- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
- Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT

➤ **PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES**

- Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc.
- Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.

➤ **MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS**

- Questionnement du territoire lié :
 - au phasage du projet (financement du projet, modalités de développement, exploitation)
 - à l'intérêt territorial (retombées économiques, emplois, participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

Merci pour votre participation



Un livret de restitution est à votre disposition. Vous pouvez également le retrouver en ligne en flashant ce QR Code ou via ce lien <https://qrco.de/beyb74>



Vous pouvez nous joindre au : 05 65 33 00 82
Sousceyrac-en-Quercy



QUERCY ÉNERGIES
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE

